

INSTRUCTION

N° 98-008-P-R du 6 janvier 1998

NOR : BUD R 98 00008 J

Texte publié au BOCP

COMPTABILITE DE L'ETAT

ANALYSE

Mise à jour de la nomenclature générale des comptes de l'Etat au titre de la gestion 1998

Date d'application : 01/01/1998

MOTS-CLÉS

COMPTABILITÉ ; ADMINISTRATION DE L'ÉTAT ; NOMENCLATURE

DOCUMENTS À ANNOTER

Instruction n° 87-128 P-R du 29 octobre 1987

DOCUMENTS À ABROGER

Néant

DESTINATAIRES POUR APPLICATION

ACT	RGP	PGT	TPGR	TPG	DOM	TGAP	TGC	TGE	RF	TOM	CPE	CSE
PGA	ACSR	TGCST	DF	IP	SIA	RIEP	DP	AAPP	ACPE	DSF	DD	FPTA

DIFFUSION

CS 4

DIRECTION DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE

Sous-direction C - Bureau C1

Dans le cadre de la réforme du compte « *frais de service des comptables du Trésor* » mise en oeuvre en application de l'article 110 de la loi de finances pour 1996, le compte 471.98 « *Imputation provisoire de dépenses diverses - Dépenses diverses* » est subdivisé à compter du 1er janvier 1998 en deux sous-comptes :

- 471.982 « *Dépenses à transférer sur le compte frais de service des comptables du Trésor* »
- 471.988 « *Divers* »

Le compte 471.988 se substitue à l'actuel compte 471.98.

En conséquence, la balance de sortie débitrice du compte 471.98 pour la gestion 1997 est reprise en balance d'entrée au 1er janvier 1998 au compte 471.988.

LE DIRECTEUR DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE
POUR LE DIRECTEUR DE LA COMPTABILITÉ PUBLIQUE
LE DIRECTEUR ADJOINT
CHARGÉ DE LA SOUS-DIRECTION C

ALAIN BONEL

Directeur de la publication :
Michel GONNET

Impression : Imprimerie Nationale
27, rue de la Convention - 75732 PARIS CEDEX

ISSN : 0984 9114